

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et  
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-60 du 30 mars 2015*

Cahors, le 12 août 2021

## LOT AVAL

Section de voie : SOTURAC / ALBAS  
Écluses de Puy l'Evêque et de Compastier

DDT46 / 2021 / n°08

Considérant la poursuite des travaux de réparation des équipements de vantellerie des écluses de Puy l'Evêque et de Compastier ;

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT**  
chargé de la police de la navigation

## INFORME

[LES USAGERS DE LA RIVIÈRE LOT]

### DE L'INTERDICTION D'UTILISER L'ÉCLUSE DE COMPASTIER

**POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ LIÉES A L'ABSENCE DE  
GARDE-CORPS AUX PASSERELLES DES PORTES AMONT DE  
L'ÉCLUSE DE PUY L'ÉVÊQUE, SON UTILISATION  
EST STRICTEMENT RÉSERVÉE  
AUX PROFESSIONNELS DE LA BATELLERIE**

**LE PRÉSENT AVIS LÈVE L'AVIS A LA BATELLERIE N°5**

## RAPPELLE

[À TOUS LES USAGERS]

Que les échelles présentes dans les écluses sont des équipements de sécurité, prioritairement destinés à permettre à une personne tombée accidentellement dans le sas, de remonter.

Elles ne sont en aucun cas adaptées à un usage régulier en toute sécurité du fait de leur position dans le bajoyer, de barreaux souvent glissants ou d'un passage sur le terre-plein (bajoyer) parfois périlleux.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot** :  
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**  
Service Eau, Forêt Environnement  
Police de la navigation  
Tel : 05 65 23 60 60

**SIGNATURE**

La Cheffe du service  
Eau, Forêt, Environnement

Anna DESHAYES

**DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE: sans**